

Adresses	Dates des séances	Vœux	PVP / Motivation
65 avenue Franklin Delano Roosevelt (8e arr.)	2 mars 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 2 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du futur PLU de cet hôtel particulier construit par Emile Vaudremer pour Mme Veuve Herret en 1877 au 65 avenue Franklin Roosevelt (8e arr.). Malgré les modifications déjà anciennes des parties basses et des altérations intérieures plus récentes lors de la reconversion en bureaux, l'immeuble a conservé une grande partie de ses dispositions d'origine, notamment des décors peints dans les plafonds à caissons avec une gamme chromatique caractéristique du goût moderne de l'époque mais également propre au travail de cet illustre architecte de la seconde moitié du XIXe siècle.	Hôtel particulier construit par Emile Vaudremer pour Mme Veuve Herret en 1877. L'immeuble a conservé une grande partie de ses dispositions d'origine. La façade a conservé ses décors néogothiques en particulier sur les trois lucarnes ouvragées.
22 bis-24 quai d'Austerlitz (13e arr.)	2 mars 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 2 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation d'un témoignage de cet ensemble exceptionnel en béton armé, construit en 1907 par Georges Morin-Goustiaux. Les pavillons n°3 à 8 des Magasins Généraux faisant l'objet d'une restructuration lourde, la Commission propose que les pavillons n°1 et 2 (hors opération) au 22bis-24 quai d'Austerlitz (13e arr.), soient inscrits sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du futur PLU, étant donné qu'ils constitueront, in fine, le dernier témoignage cohérent de l'ensemble de 1907.	
12 rue Fortuny (17e arr.)	23 mars 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9ème arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une extension de la protection au titre du patrimoine de la Ville de Paris dans le futur PLU pour la totalité des volumes, des intérieurs et des décors de l'hôtel particulier, construit en 1892 par l'architecte Henri Grandpierre pour Madame Huguet du Château au 12 rue Fortuny (17e arr.), considérant que cet ensemble constitue un exemple particulièrement cohérent de la production architecturale de la fin du XIXe siècle. Dans un parfait état de conservation, il mérite une intervention plus respectueuse et une remise en valeur soignée.	Hôtel particulier comprenant deux étages carrés sur rez-de-chaussée construit en 1892 par l'architecte Henri Grandpierre pour Madame Huguet de Chataux. La façade en pierre de taille et brique est traitée en style "néo-Henri II" et a conservé tous ses éléments décoratifs. Balcons décorés de garde-corps en fonte à motifs végétaux. Belle lucarne dans le style Renaissance française avec amortissement sculpté. Publié dans la Construction moderne en 1893 cet ensemble constitue un témoignage précieux tant pour l'histoire du goût et des mœurs que pour l'histoire de l'habitation et des arts décoratifs de la fin du XIXème siècle.
9 rue Delambre (14e arr.)	25 avril 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour l'inscription sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris au titre du futur PLU de l'immeuble Art déco dit « studio-appartements Hôtel », construit en 1926 par Henry Astruc au 9 rue Delambre (14e arr.) et destiné à loger des artistes américains dans le quartier Montparnasse. Déjà inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques pour ses façades, sa toiture et ses vitraux réalisés par Francis Jourdain, cet édifice possède une typologie unique, une distribution originale, et conserve encore des éléments de second œuvre d'origine (serrureries proches de celles du pavillon de l'Elégance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925, menuiseries, vitraux...) qui méritent d'être protégés et conservés.	Immeuble Art déco dit « studio-appartements Hôtel » construit en 1926 par Henry Astruc et destiné à loger des artistes américains dans le quartier Montparnasse. La volumétrie d'ensemble et l'expression en façade des ateliers sont exemplaires des débuts de l'architecture moderne à Paris. L'immeuble possède une typologie unique une distribution originale et conserve encore des éléments de second œuvre d'origine (serrureries proches de celles du pavillon de l'Elégance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925 menuiseries vitraux...).
112 rue du Théâtre (15e arr.)	25 avril 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation et la réhabilitation et le maintien de la typologie particulière de cet ensemble bâti situé au 112 rue du Théâtre (15e arr.). Appartenant à une séquence de maisons basses, rare témoignage de l'ancien lotissement de Grenelle construit sous la Restauration par Léonard Violet, cette ensemble mériterait d'être protégé au titre du futur PLU, de même que le sont les n°114 à 118 rue du Théâtre (15e arr.).	
3 boulevard des Capucines et 23 rue Louis Le Grand (2e arr.)	23 mai 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mai 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a protesté contre les travaux effectués sans autorisation et a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire du patrimoine protégé au titre du futur PLU, de l'ensemble des décors intérieurs, datables de la fin du XIXe siècle, en particulier, le grand salon de style Louis XIV en stuc marbre et or d'une composition élaborée, découverts dans la boutique du 3 Boulevard des Capucines (2e arr.)	
	16 juin 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 16 juin 2006 à la Mairie du 9e arrondissement sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a renouvelé son vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris de l'ensemble bâti au 3 boulevard des Capucines et 23 rue Louis Le Grand (2e arr.), notamment les décors intérieurs du grand café réalisés en 1884 par l'architecte E. Soty pour M. Auchesnet.	
56 avenue Jean Jaurès (19e arr.)	23 mai 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mai 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du futur PLU de la Ville de Paris de l'immeuble datant du milieu du XIXe siècle, au 56 avenue Jean Jaurès, dont la structure particulière avec un puits de lumière situé au-dessus du porche d'entrée monumental est un rare témoignage d'une version populaire de l'immeuble haussmannien de logement et d'activité dans le contraste des faubourgs. Il présente une cohérence générale remarquable (composition symétrique des façades puits de lumière éclairant les pièces secondaires sobriété des décors de façade).	Immeuble datant du milieu du XIXe siècle dont la structure particulière avec un puits de lumière situé au-dessus du porche d'entrée monumental est un rare témoignage d'une version populaire de l'immeuble haussmannien de logement et d'activité dans le contraste des faubourgs. Il présente une cohérence générale remarquable (composition symétrique des façades puits de lumière éclairant les pièces secondaires sobriété des décors de façade).

66 avenue Marceau et 7 rue Euler (8e arr.)	23 mai 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mai 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du futur PLU du bel immeuble d'angle au 66 avenue Marceau (8e arr.) construit en 1953 par les architectes Reby et Saquet pour le siège social de la C.E.G.E.D.U.R. considérant qu'il constitue un témoignage exceptionnel de la typologie de l'immeuble de bureau des années 1950 et qu'il a conservé de remarquables éléments de second œuvre d'origine (porte monumentale en fer forgé, escalier et cage d'ascenseur en aluminium et verre d'une rare qualité).	Immeuble d'angle construit en 1953 par les architectes Reby et Saquet pour le siège social de la C.E.G.E.D.U.R. Témoignage exceptionnel de la typologie de l'immeuble de bureau des années 1950 il a conservé de remarquables éléments de second œuvre d'origine (porte monumentale en fer forgé escalier et cage d'ascenseur en aluminium et verre d'une rare qualité).
6 avenue Charles Floquet, 3 avenue Octave Gréard et 15-17 avenue de Suffren (7e arr.)	23 mai 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mai 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du futur PLU pour l'ancienne annexe du Ministère de la Marine construite en 1910 par l'architecte René Patouillard-Demoriane au 6 avenue Charles Floquet, 3 avenue Octave Gréard et 15-17 avenue de Suffren (7e arr.). La commission a remarqué la fluidité des espaces intérieurs, nonobstant la rationalité constructive de la structure, ainsi que l'élégance des décors (stucs, vitraux, ferronneries, vitraux) sur les thèmes maritimes.	Ancienne annexe du Ministère de la Marine construite en 1910 par l'architecte René Patouillard-Demoriane. La conception symétrique et monumentale de la façade principale traduit de façon emblématique la fonction du bâtiment ; on notera les ornements.
22 rue Basfroi (11e arr.)	16 juin 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 16 juin 2006 à la Mairie du 9e arrondissement sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une protection au titre du patrimoine et elle s'est indignée du projet de démolition de cette maison située au 22 rue Basfroi (11e arr.) et datant des débuts du faubourg sous le règne d'Henri IV. Le terrain en avait été acheté en 1606 par Nicolas le Maistre, marchand de vin. En 1667 il comporte une maison « ayant pour enseigne l'image Saint-Nicolas » avec plusieurs corps de logis, une cour au milieu et un jardin à l'arrière. En 1724, Nicolas Louette maître potier s'y installe et effectue de nouvelles constructions à l'arrière, puis en 1880, l'architecte G. Renault reconstruit l'aile en adossant à l'arrière. La maison possède encore son escalier rampe sur rampe à balustres chantournés, des menuiseries et quincailleries d'origine. Elle constitue à ce titre, un témoignage exceptionnel de l'architecture domestique du XVIIe siècle dans le faubourg Saint-Antoine.	Maison sur rue bâtie au début du XVIIe siècle. Composé de deux étages carrés surmontés d'un comble ce bâtiment est l'un des derniers témoignages de cette époque dans le faubourg Saint-Antoine.
	20 décembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour que la maison datée de 1608 au 22 rue Basfroi (11e arr.), un des rares témoignages de l'architecture du XVIIe siècle du faubourg Saint-Antoine et ayant conservé un bel escalier en bois rampe sur rampe à balustres, soit rapidement restaurée et qu'à cette occasion elle soit inscrite sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris.	
129 boulevard Malesherbes (17e arr.)	16 juin 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 16 juin 2006 à la Mairie du 9e arrondissement sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés Ville de Paris. Elle a demandé une intervention plus respectueuse des dispositions d'origine, notamment la conservation de l'escalier avec sa tourelle en poivrière sur la façade arrière de cet hôtel particulier construit en 1877 par l'architecte Paul-Louis Boeswillwald pour le célèbre peintre Edouard Detaille au 129 boulevard Malesherbes (17e arr.). Compte tenu de la célébrité de son commanditaire et de la qualité de cet hôtel, caractéristique de l'historicisme du XIXe siècle, elle a demandé que cette préservation s'accompagne d'une étude historique approfondie permettant de conserver et de mettre en valeur les éléments authentiques de la construction.	Hôtel particulier caractéristique de l'historicisme du XIXe siècle. Construit en 1877 par l'architecte Paul-Louis Boeswillwald pour le peintre Edouard Detaille ce bâtiment qui présente en façade sur rue une expression très sobre comporte un escalier surmonté d'une tourelle en poivrière sur la façade arrière.
41 avenue Charles Floquet (7e arr.)	12 septembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris au titre du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Paris de l'immeuble au 41 avenue Charles Floquet (7e arr.) conçu en 1912 par l'agence « Art et Construction » (Hardelay, Levard, Noël et Patout architectes) pour le comte de Stenbock-Fermor. Le bâtiment, déjà remarqué en son temps comme « maison moderne » par Louis Bonnier, membre de la Commission du vieux Paris, préfigure le mouvement Art Déco.	Immeuble conçu en 1912 par l'agence « Art et Construction » (Hardelay Levard Noël et Patout architectes) pour le comte de Stenbock-Fermor. Le bâtiment déjà remarqué en son temps comme « maison moderne » par Louis Bonnier préfigure le mouvement Art Déco des années 1930 (oriels hublots etc.).
18 rue Saint-Etienne-du-Mont et 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5e arr.)	24 octobre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 24 octobre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU de cette maison datable de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle comportant un exceptionnel escalier à vis à limon torse et nervuré en bois au 18 rue Saint-Etienne du Mont et 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5e arr.). La Commission s'est également opposée à l'installation d'un ascenseur dans ce bâtiment, au motif que cette intervention risque de fragiliser les structures de la maison à ossature bois et l'escalier.	Maison à ossature bois datable de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle comportant une intéressante lucarne et des ouvertures de proportions particulières en façade principale ; on note la présence d'un exceptionnel escalier à vis à limon torse et nervuré en bois.

8-8B-8T rue Choron (9e arr.)	24 octobre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 24 octobre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moira Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU de l'ensemble architectural dépendant de la paroisse Notre-Dame de Lorette construit par l'architecte Geoffroy Notz en 1897 au 8-8B-8T rue Choron (9e arr.). La commission a également souhaité la conservation et la restauration des parties subsistantes de la chapelle d'origine dans le cadre du projet.	Ensemble architectural dépendant de la paroisse Notre-Dame de Lorette construit par l'architecte Geoffroy Notz en 1897. Il s'agit d'un exemple remarquable d'architecture religieuse avec un travail fin sur l'emploi de la pierre et de la brique.
3-5 rue d'Andigné (16e arr.)	22 novembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 22 novembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a formé un vœu en faveur de l'Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protection Ville de Paris » dans le nouveau PLU pour l'hôtel particulier, modèle réduit du Trianon de Versailles construit en 1925 par l'architecte J. Guillemain au 3-5 rue d'Andigné (16e arr.).	Hôtel particulier construit en 1925 par l'architecte J. Guillemain remarquable en tant qu'exemple tardif de l'architecture classique.
48 et 50-50B rue Saint-Ferdinand (17e arr.)	22 novembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 22 novembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a protesté contre les travaux effectués sans attendre les autorisations 50-50B rue Saint-Ferdinand (17e arr.). Elle s'est également prononcée en faveur d'une Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protection Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour ces deux immeubles construits par Charles Génuy respectivement en 1893 au 50-50B et 1895 au 48 rue Saint-Ferdinand. Ils témoignent ensemble de l'attention portée au second œuvre par cet architecte, enseignant à l'école des Arts décoratifs (l'un des maîtres d'Hector Guimard) et illustrent avec force les nouvelles tolérances accordées par l'administration en matière de saillie de façade : métallique au n°50, en maçonnerie au n°48.	Immeubles construits par Charles Génuy respectivement en 1893 au 50-50B et 1895 au 48 rue Saint-Ferdinand. Ils témoignent ensemble de l'attention portée au second œuvre par cet architecte enseignant à l'école des Arts décoratifs (l'un des maîtres d'Hector Guimard) et illustrent avec force les nouvelles tolérances accordées par l'administration en matière de saillie de façade : métallique au n°50 en maçonnerie au n°48.
179 avenue Victor Hugo et 2-2B avenue de Montespan (16e arr.)	22 novembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 22 novembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protection Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour cet immeuble construit en 1909 par l'architecte Paul Robine au 179 avenue Victor Hugo et 2-2B avenue de Montespan (16e arr.). Ce bâtiment présente une typologie mixte entre l'immeuble de rapport coté rue, l'atelier d'artiste et l'hôtel particulier en retour d'angle vers l'avenue de Montespan, le long de laquelle il se prolonge par un jardin.	Immeuble construit en 1909 par l'architecte Paul Robine. Ce bâtiment présente une typologie mixte entre l'immeuble de rapport coté rue l'atelier d'artiste et l'hôtel particulier en retour d'angle vers l'avenue de Montespan le long de laquelle il se prolonge par un jardin. Le traitement architectural de ses façades est particulièrement soigné : volumétrie modénature et serrureries présentent une grande variété d'expression.
56-58 rue de Reuilly (12e arr.)	22 novembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 22 novembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des « Protection Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour cet ensemble paroissial construit en 1967 par Max LEBOUCHER, pour abriter l'église Saint-Eloi au 56-58 rue de Reuilly (12e arr.). Cet ensemble constitue un témoignage rare dans Paris de l'architecture religieuse de cette époque. Ce remarquable ensemble mériterait une requalification et un traitement plus soigné de ses abords.	
5 rue Jean Goujon (8e arr.)	20 décembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moira Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour que soit élaboré un projet plus respectueux de l'intégrité de l'hôtel particulier, daté de 1852, au 5 rue Jean Goujon (8e arr.). La Commission demande également que l'édifice, témoignage rare de l'ancien lotissement François Ier, soit inscrit sur la liste supplémentaire des édifices protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme.	Hôtel particulier daté de 1852. Il constitue un témoignage rare de l'ancien lotissement François Ier et comporte une façade en brique et pierre soignée ; le bâtiment du gardien situé sur la rue est particulièrement intéressant dans ses décors sculptés.
54 rue de Tocqueville (17e arr.)	20 décembre 2006	La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moira Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour l'inscription sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris et la conservation in situ des deux portes situées dans le vestibule de l'immeuble réalisé en 1898-1899 par l'architecte Charles Lefebvre au 54 rue de Tocqueville (17e arr.). Conçues par Gustave Serrurier-Bovy (1858-1910), ces doubles-portes au traitement tendu caractéristique de l'Art Nouveau belge, formant le vestibule du magasin « L'Art dans l'habitation », que Gustave Serrurier-Bovy ouvrit en 1899 pour une clientèle raffinée, sont un témoignage exceptionnel de la production Art Nouveau en France.	
23 rue Montorgueil (1er arr.)	6 mars 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 6 mars 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moira Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation du bel escalier à rampe en fer forgé, contemporain de la construction de l'ensemble bâti en 1756 pour René Choppin d'Arnouville, maître des requêtes, et s'oppose donc à toute implantation d'ascenseur dans le vide de cage de cet escalier qui en serait entièrement détruit. L'ensemble de l'immeuble, qui a également conservé ses huisseries et menuiseries d'origine, mérite d'être proposé sur la liste supplémentaire des édifices protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme.	Ensemble bâti en 1756 pour René Choppin d'Arnouville maître des requêtes qui présente une haute façade XVIIIe ouvragée et équilibrée.

222-224 rue du Faubourg Saint-Honoré (8e arr.)	6 mars 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 6 mars 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de l'inscription sur la liste supplémentaire des édifices protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme, du couvent de l'Annonciation édifié aux XIX ^e et XX ^e siècles pour les frères dominicains au 222-224 rue du Faubourg Saint-Honoré (8e arr.), ensemble bâti et artistique remarquable, constitué d'une église conventuelle néo-romane conçue en 1876-1877 par l'architecte Edouard Morin, ornée dans son abside d'une toile marouflée représentant un Christ Pantocrator du peintre James Tissot et dans l'une de ses chapelles d'une peinture du père Couturier, ainsi que d'un cloître réalisé dans les années 1928-1935 par Jean Rey, et qui a conservé tout son second œuvre et son décor (huisseries, menuiseries, vitraux gravés à l'acide etc).	Couvent de l'Annonciation édifié aux XIX ^e et XX ^e siècles pour les frères dominicains. Ensemble bâti constitué d'une église conventuelle néo-romane conçue en 1876-1877 par l'architecte Edouard Morin et d'un cloître réalisé dans les années 1928-1935 par Jean Rey qui a conservé tout son second œuvre et son décor (huisseries menuiseries vitraux gravés à l'acide etc.).
4 bis rue Saint-Sauveur (2e arr.)	6 mars 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 6 mars 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour que la belle charpente métallique à fermes Polonceau de cet ensemble bâti construit en 1864-1865 à usage d'entrepôt pour des marchands de papier en gros, soit conservée dans le cadre de l'actuel projet au 4bis rue Saint-Sauveur (2e arr.). Elle demande aussi que l'édifice soit inscrit sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris au titre du Plan Local d'Urbanisme.	Ensemble bâti construit en 1864 pour M. Jean Ernest Lair marchand de papier en gros présentant une façade pierre équilibrée et ouvragée et comportant une belle charpente métallique à fermes Polonceau.
	3 mai 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé son vœu en faveur de la conservation de l'intégralité de la construction en charpente métallique de cet ensemble construit en 1864 pour M. Jean Ernest Lair, marchand de papier en gros, et proposé sur la liste supplémentaire du patrimoine protégé au titre du PLU.	
74 bis -74 ter rue Lauriston (16e arr.)	3 avril 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 avril 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9 ^e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une extension à l'ensemble de l'édifice de la protection partielle dont bénéficie actuellement cet étonnant immeuble conçu en 1907-1908 par l'architecte Juste Vieux abritant en superstructure deux grandes salles de jeu de Paume, réalisées après le départ des Tuileries. Cette construction est probablement le premier exemple connu à Paris d'une typologie d'immeuble associant terrain de sport et garage, programme qui fera florès avec le développement de l'automobile durant l'entre-deux-guerres.	Immeuble conçu en 1907-1908 par l'architecte Juste Vieux abritant en superstructure deux grandes salles de Jeu de Paume réalisées suite à l'abandon de la salle des Tuileries. Cette construction est probablement le premier exemple connu à Paris d'une typologie d'immeuble qui exprime dans son traitement architectural des façades l'association d'un terrain de sport et d'un garage programme qui fera florès avec le développement de l'automobile durant l'entre-deux-guerres.
81 avenue Victor Hugo (16e arr.)	3 avril 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 avril 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9 ^e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une inscription de cet ensemble sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés dans le PLU. Cet ensemble abritant un luxueux immeuble de rapport et un hôtel particulier sur cour, a été construit en 1898 par l'architecte Charles Genuys pour la Compagnie d'Assurance « La Foncière ». Il a conservé l'essentiel des éléments de second œuvre, décors, boiseries, cheminées, etc... La commission s'est prononcée en faveur d'un relevé minutieux des décors subsistants et a demandé leur conservation in situ et leur mise en valeur dans le cadre du présent projet.	Ensemble abritant un luxueux immeuble de rapport et un hôtel particulier sur cour construit en 1898 par l'architecte Charles Genuys pour la Compagnie d'Assurance « La Foncière ». Ses façades sont ordonnées de façon régulière. Il a conservé l'essentiel des éléments de second œuvre décors boiseries cheminées etc.
18 rue Alfred Dehodencq (16e arr.)	3 avril 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 avril 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9 ^e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une inscription du bâtiment sur la liste supplémentaire des bâtiments à protéger dans le PLU pour cet hôtel particulier construit en 1930 pour Bernard Reichenbach par l'architecte, décorateur et paysagiste Jean-Charles Moreux, en collaboration avec Bolette Natanson. La commission a également formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale en vue d'une restauration attentive et de la remise en valeur de cet exceptionnel ensemble dans un style « moderne-classique » caractéristique de ce quartier de Paris.	/
53 rue du Faubourg Poissonnière (9e arr.)	3 mai 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une meilleure implantation de l'ascenseur permettant de préserver l'intégrité des circulations verticales de cet immeuble construit en 1886 par l'architecte Alfred Foliot-Sinval, élève de Janvier. L'édifice présente un dispositif assez rare, le départ de l'escalier principal étant placé parallèlement au porche (dans une cage de belle apparence, qui évoque les hôtels particuliers d'Ancien Régime) avant de se transférer dans l'axe au premier étage, cette fois dans une cage semi-hors œuvre placée juste au-dessus de ce porche. Composé d'un limon à la française et d'une rampe de ferronnerie ouvragée de grande qualité, imitant le XVII ^e siècle, l'escalier est d'une facture remarquable - notamment par le traitement architectural des paliers traités en saillie sur la cour et formant un bow-window métallique à vitraux décorés. Cet ensemble exceptionnel a été proposé pour figurer sur la liste supplémentaire du patrimoine protégé au titre du PLU.	Immeuble construit en 1886 par l'architecte Alfred Foliot-Sinval élève de Janvier. L'édifice présente un dispositif assez rare le départ de l'escalier principal étant placé parallèlement au porche avant de se transférer dans l'axe au premier étage cette fois dans une cage semi-hors œuvre placée juste au-dessus de ce porche et formant un bow-window métallique à vitraux décorés.

10-12, boulevard de Denain et 23B, rue de Dunkerque (10e arr.)	3 mai 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une proposition d'inscription sur la liste supplémentaire des éléments protégés au titre du PLU, pour l'élégant plafond peint signé « L. Thivet fils, rue Turenne 66» (probablement de l'école de Galland, à la fin du Second Empire ou au début de la Troisième République) et situé au rez-de-chaussée d'une ancienne boulangerie attenante à l'hôtel Terminus.	
14 rue de la Faisanderie (16e arr.)	3 mai 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des éléments protégés au titre du PLU pour l'élégante cabine d'ascenseur en bois, installée dans le vide de cage de l'escalier principal. L'installation de l'ascenseur est contemporaine de la construction de ce bel immeuble, édifié en 1893 dans le goût de la Seconde Renaissance par l'architecte Paul-Louis Renaud (élève de Coquard, Gerhard et de son père Pierre-Louis Renaud, lui-même élève de Vaudoyer).	
6-14, avenue de la Porte de Vincennes et 3-9 rue Fernand Foureau (12e arr.)	3 mai 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 3 mai 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a approuvé la nouvelle proposition qui conserve l'ordonnance des portiques appartenant au projet initial de 400 logements sociaux, conçu à l'initiative de la RIVP, dont la première tranche a été élaborée à partir de 1954 par l'architecte Pierre Bailleau, et la seconde tranche initiée en 1958 par les architectes Roger Dhuit et Jean-Claude Dondel. Cet ensemble de logement social aux belles façades de pierre de taille dans une écriture moderne, marquant de manière monumentale la porte de Vincennes, pourrait figurer sur la liste supplémentaire du patrimoine protégé au titre du PLU.	
11 rue du Pont aux Choux (3e arr.)	12 juin 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 12 juin 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la protection du patrimoine vivant que constitue l'atelier de dinanderie encore en activité situé en cœur de parcelle, témoignage d'un artisanat subsistant encore dans ce quartier de Paris. La Commission s'est également prononcée en faveur de la conservation et de la restauration de la structure mixte datable de la seconde moitié du XIXe siècle, ainsi que de la conservation de l'intégralité des corps de bâtiments situés en fond de parcelle, notamment l'escalier à rampe et garde corps de bois datant du XVIIe siècle. Il a été demandé que cet ensemble au 11 rue du Pont aux Choux (3e arr.) soit inscrit sur la liste supplémentaire des Protections Ville de Paris.	
13 rue Poissonnière (2e arr.)	12 juin 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 12 juin 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est prononcée en faveur de l'inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme de cet ensemble bâti constitué de deux maisons datant probablement de la fin du XVIIIe siècle, abritant un très bel escalier à rampe de fer forgé dans une des deux ailes en retour sur cour au 13 rue Poissonnière (2e arr.).	Ensemble bâti constitué de deux maisons datant probablement de la fin du XVIIIe siècle abritant un très bel escalier à rampe de fer forgé dans une des deux ailes en retour sur cour.
31 boulevard Suchet (16e arr.)	12 juin 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 12 juin 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation des principes distributifs, notamment les deux escaliers de service avec ascenseurs ainsi que les coursives existantes donnant sur les cours intérieures de cet ensemble de logements construit en 1926 par André Granet (1881-1974) architecte DPLG, officier de la Légion d'Honneur et Jacques François Worth négociant. Ce très bel immeuble, au 31 boulevard Suchet (16e arr.), présente un plan en H avec une grande cour ouvrant sur le boulevard. Les éléments de second œuvre sont particulièrement soignés et ce bâtiment mériterait de figurer sur la Liste Supplémentaire des Protections Ville de Paris.	Immeuble construit en 1926 par André Granet (1881-1974) architecte DPLG officier de la Légion d'Honneur et Jacques François Worth négociant. Il présente un plan en « H » avec une grande cour ouvrant sur le boulevard et un dessin soigné de ses décors en façade (garde-corps balustres). Les éléments de second œuvre sont particulièrement soignés.
6 rue Léonard de Vinci (16e arr.)	10 juillet 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 10 juillet 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, s'est prononcée en faveur de la remise en valeur, dans le respect de l'intégrité de la construction d'origine et contre tout projet de façadisme, de l'hôtel particulier conçu en 1892 par l'architecte Henri Grandpierre pour la baronne de Santos au 6 rue Léonard de Vinci (16e arr.). Cet hôtel particulier, caractéristique de la sensibilité de la fin du XIXe siècle mêlant à la recherche de distributions sophistiquées et de modes de construction modernes, le goût pour des décors riches aux références historiques variées, appartient à une séquence d'hôtels particuliers conçus par le même architecte, dont celui de la Comtesse de Berteux, daté de 1897 et publié dans les revues professionnelles de l'époque. C'est tout l'ensemble qui mérite d'être inscrit sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris.	Au n°6 hôtel particulier conçu en 1892 par l'architecte Henri Grandpierre pour la baronne de Santos. Cet hôtel particulier caractéristique de la sensibilité de la fin du XIXe siècle mêlant à la recherche de distributions sophistiquées et de modes de construction modernes le goût pour des décors riches aux références historiques variées appartient à une séquence d'hôtels particuliers conçus par le même architecte dont celui de la Comtesse de Berteux daté de 1897 et publié dans les revues professionnelles de l'époque.

14 avenue Duquesne, 9-11 avenue de Lowendal, 8 avenue de Ségur, 1 place de Fontenoy, 20-20B-22 rue d'Estrées (7 ^e arr.)	10 juillet 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 10 juillet 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a jugé l'ancien bâtiment des Assurances Sociales, au 14 avenue Duquesne, 9-11 avenue de Lowendal, 8 avenue de Ségur, 1 place de Fontenoy, 20-20B-22 rue d'Estrées (7 ^e arr.) digne d'une inscription au titre des Monuments Historiques, ainsi que de la mention sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés Ville de Paris du Plan Local d'Urbanisme. Cet ambitieux programme de bureaux s'articulant autour d'un superbe hall d'entrée amenant à une salle des guichets couverte d'une belle verrière, comprenait également une crèche, une cantine, une coopérative et un potager pour les employés de l'administration. Il fut conçu en 1929 sous l'impulsion du Ministre du Travail, Louis Loucheur, par l'architecte Guillaume Tronchet (1867-1959), dont l'œuvre est très marquée par les courants artistiques de l'Art nouveau puis de l'Art Déco. L'édifice a conservé un ensemble exceptionnel de second œuvre dans l'esprit de l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925, en particulier des vitraux de Jacques Gruber, des reliefs des frères Martel, des serrureries (portes, garde-corps), des escaliers en granito, des sols et revêtements en carreaux cassés et mosaïques. A ce titre, il mérite une attention toute particulière des services compétents et une véritable protection patrimoniale, tant de l'Etat que de la Ville de Paris.	Ancien bâtiment des Assurances Sociales conçu en 1929 sous l'impulsion du Ministre du Travail Louis Loucheur par l'architecte Guillaume Tronchet (1867-1959) dont l'œuvre est très marquée par les courants artistiques de l'Art nouveau puis de l'Art Déco. Le bâtiment occupe totalement l'îlot sur lequel il est implanté avec une conception moderniste des façades. L'ornementation des menuiseries extérieures et serrureries est très soignée. Le bâtiment comportait à l'origine des bureaux articulés autour d'un superbe hall d'entrée amenant à une salle des guichets couverte d'une belle verrière ainsi qu'une crèche une cantine une coopérative et un potager pour les employés de l'administration.
147 rue Cardinet, 58-60 boulevard Berthier, avenue de la Porte de Clichy (17 ^e arr.)	16 octobre 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 16 octobre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé son vœu en faveur de la conservation intégrale in situ de la halle en charpente mixte (bois, fonte et fer) du quai n° 3 de l'ancienne gare de marchandises des Batignolles. Construite vers 1840-1843 pour la ligne Paris-Rouen-Le Havre (Frédéric Pillet, Paris Patrimoine, n°3, décembre 2006), elle représente un témoignage unique et exceptionnel de l'histoire ferroviaire, de l'évolution des techniques de construction et de la genèse de l'architecture moderne. Cette halle mérite d'être protégée au titre des Monuments Historiques et doit figurer sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés par la Ville de Paris.	
20 rue de Dunkerque et 106-116 rue de Maubeuge (10 ^e arr.)	27 novembre 2007	La Commission du vieux Paris, réunie le 27 novembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour que l'intervention prévue au 20 rue de Dunkerque et 106-116 rue de Maubeuge, bâtiment d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, construit par l'architecte Lejeune en 1862 et contemporain de la construction de la gare du Nord par Ignace Hittorff, respecte et mette en valeur les caractéristiques structurelles et architecturales de ce très bel ensemble, typique des grands immeubles de bureaux du Second Empire, organisée autour d'une cour centrale vitrée. Il est demandé la conservation entre autres de l'escalier d'honneur et du système distributif d'origine. La Commission demande en outre que ce patrimoine bâti soit inscrit sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.	Immeuble îlot construit par la Compagnie des chemins de fer du Nord en même temps que la gare du Nord pour constituer son siège social. Construit par l'architecte Lejeune en 1862 et organisé autour d'une vaste cour vitrée il est typique des grands immeubles de bureaux du Second Empire et comporte des façades ordonnées de façon régulière rythmées par des frontons qui marquent la présence des ailes en retour sur cour.
15 rue de Nice (11 ^e arr.)	22 janvier 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 janvier 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu concernant le 15 rue de Nice (11 ^e arr.). Elle demande que cette modeste maison construite par l'architecte Lecroisey en 1904, longtemps siège d'un entrepreneur de maçonnerie originaire de la Creuse, représentative de la mémoire artisanale du quartier, soit inscrite sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du Plan local d'urbanisme.	Maison construite par l'architecte Lecroisey en 1904. Longtemps siège d'un entrepreneur de maçonnerie originaire de la Creuse elle est représentative de la mémoire artisanale du quartier et présente une façade travaillée avec un décor de briques naturelles et émaillées très soigné.
117 rue de la Tour (16 ^e arr.)	21 février 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a demandé l'inscription à la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU, de l'hôtel particulier de style néo-gothique construit par les architectes Viard et Dastugue en 1921, au 117 rue de la Tour (16 ^e). Cet immeuble, très bien conservé dans sa façade, sa distribution intérieure et ses décors, témoigne de la persistance des styles historiques au XX ^e siècle.	Hôtel particulier de style néo-gothique construit par les architectes Viard et Dastugue en 1921. Cet immeuble très bien conservé dans sa façade sa distribution intérieure et ses décors témoigne de la persistance des styles historiques au XX ^e siècle.
81 boulevard d'Ornano (18 ^e arr.)	21 février 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé le vœu que les quatre gares du chemin de fer de Petite Ceinture non actuellement protégées (gare d'Ornano, gare de Saint-Ouen, gare de Montrouge, gare du Pont de Flandre) soient inscrites sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU. Ces quatre nouvelles protections, venant compléter les douze déjà acquises, conforteront la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens, quoique peu visible dans son infrastructure ; l'ensemble des seize gares protégées, comme les barrières qui subsistent de l'enceinte des fermiers généraux, œuvres de Ledoux, étant appelées à prendre valeur de portes de Paris.	Gare d'Ornano. Gare du chemin de fer de Petite Ceinture qui conforte la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens. Pavillon d'angle à plan carré dont l'implantation est caractéristique des stations construites au-dessus de la Petite Ceinture.
128 avenue de Saint-Ouen (18 ^e arr.)	21 février 2008	<i>Idem</i>	Gare de Saint-Ouen. Gare du chemin de fer de Petite Ceinture qui conforte la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens. Pavillon dont l'implantation est caractéristique des stations construites au-dessus de la Petite Ceinture.
124 avenue du Général Leclerc (14 ^e arr.)	21 février 2008	<i>Idem</i>	Gare de Montrouge. Gare du chemin de fer de Petite Ceinture qui conforte la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens. Pavillon à plan carré et pans coupés dont l'implantation est caractéristique des stations construites au-dessus de la Petite Ceinture.

1 avenue Corentin Cariou (19e arr.)	21 février 2008	<i>Idem</i>	Gare du Pont de Flandre. Gare du chemin de fer de Petite Ceinture qui conforte la trace dans la ville d'un réseau ferré ancré dans la mémoire des Parisiens. Bâtiment implanté sur la rive Nord des quais de la station et élevé sur un imposant soubassement. L'ensemble présente un appareil en pierre remarquable.
30-30bis rue de Paradis (10e arr.)	21 février 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé le vœu que l'ensemble des magasins de la société Baccarat, au 30-30bis rue de Paradis (10e arr.), soit inscrit sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU. Ce remarquable ensemble de halles de stockage, de salons de présentation et de guichets de vente, datant de la deuxième moitié du XIXe siècle, est unique en son genre. La Commission demande que soient faits une étude historique et un diagnostic patrimonial destinés à éclairer les interventions futures. Elle demande que soit relancée la procédure en vue de l'inscription de l'ensemble à l'inventaire supplémentaire des MH.	Bâtiments des anciens magasins de la maison Baccarat construits pour l'essentiel en 1863-64.

Demandes de protection au PLU (juillet 2008 - mars 2014)

Adresses	Dates des séances	Vœux	PVP / Motivation
42, boulevard Flandrin (16e arr.)	10 juillet 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés au titre du PLU : 42, boulevard Flandrin (16e) : hôtel particulier de la fin du XIXe siècle.	Hôtel particulier de la fin du XIXe siècle, rhabillé vers 1930 de façon très soignée, significatif de la mode du quartier à la Belle époque. Il compose avec son voisin (déjà BP) un ensemble de volumes qui se répondent en une fausse symétrie. L'intervention "art déco" se présente comme un exercice de style imposé démontrant le traitement d'un même volume selon deux déclinaisons différentes.
19-23, rue Boissonnade (14e arr.)	10 juillet 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés au titre du PLU : 19-23, rue Boissonnade (14e) : immeuble en béton armé, en forme de proue, daté des années 1950.	Corps de bâtiment principal d'un immeuble proue en béton bouchardé datant de la fin des années quarante dont l'implantation la volumétrie et le traitement architectural des façades sont remarquables (cage d'escalier en façade modénature menuiserie métallique).
20, rue du Montparnasse (6e arr.)	10 juillet 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés au titre du PLU : 20, rue du Montparnasse (6e) : bâtiment scolaire de l'architecte Jacques Barge daté de 1965.	
7, rue Robert de Turquan (16e arr.)	10 juillet 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés au titre du PLU : 7, rue Robert de Turquan (16e) : hôtel particulier de Jean-Marie Boussard daté de 1923.	Hôtel particulier construit par l'architecte Jean-Marie Brossard en 1923.
112 rue du Théâtre (15e arr.)	18 juillet 2008	La Commission permanente du Vieux Paris, réunie le 18 juillet 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu contre la surélévation du bâtiment sis, au 114, rue du Théâtre et réitère son vœu du 25 avril 2006 : « La Commission du Vieux Paris a formé un vœu pour la conservation et la réhabilitation et le maintien de la typologie particulière de cet ensemble bâti situé au 112 rue du Théâtre (15e arr.). Appartenant à une séquence de maisons basses, rare témoignage de l'ancien lotissement de Grenelle construit sous la Restauration par Léonard Violet, cette ensemble mériterait d'être protégé au titre du futur PLU, de même que le sont les n°114 à 118 rue du Théâtre (15e arr.)	
75 rue des Vignes (16e arr.)	22 septembre 2008	La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, propose l'inscription sur la liste des bâtiments protégés par le PLU de ce petit hôtel particulier remontant à la première moitié du XIXe siècle, et demande un projet plus respectueux des dispositions de façades et des éléments structurels d'origine.	Hôtel particulier de la première moitié du XIXe siècle construit en retrait de l'alignement. Atelier d'artiste fin XIXe siècle de l'architecte Charles Blanche.
4 rue d'Anjou (8e arr.)	22 septembre 2008	La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, forme un vœu pour un projet plus respectueux des éléments structurels d'origine, et notamment des escaliers et des murs porteurs de cet ensemble, incluant un hôtel particulier du XVIIIe siècle (signé Pierre Contant d'Ivry) dans la composition d'un vaste immeuble de rapport d'époque haussmannienne. Elle propose l'inscription de cet ensemble à la liste des bâtiments protégés par le PLU.	Ensemble bâti complexe d'époque haussmannienne incluant un hôtel particulier construit vers 1733 par Pierre Constant d'Ivry pour Augustin Blondel de Gagny complété et remanié en 1866.
39, rue de la Bûcherie (5e arr.)	22 septembre 2008	La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, propose l'inscription à la liste des immeubles protégés par le PLU de la maison basse située au 39, rue de la Bûcherie, remontant au XVIIe, dont la situation urbaine, sur les quais de Seine, permet d'apercevoir l'anatomie d'un cœur d'îlot typique du Vieux Paris.	Maison du XVIIe siècle construite de plain-pied comportant deux lucarnes en toiture et dont la faible hauteur laisse découvrir la constitution d'un intérieur d'îlot typique de Paris.

14-16, avenue du Recteur Poincaré, 13-19, rue de l'Assomption (16e arr.)	2 octobre 2008	La Commission du Vieux Paris, réunie le 2 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, émet le vœu que le projet de réaménagement de la chapelle des religieuses de la Congrégation Sainte Marie Eugénie soit modifié de manière à respecter davantage l'intégrité de l'édifice. La Commission du Vieux Paris émet également le vœu que soit proposée la protection au titre des Monuments Historiques de la chapelle, œuvre majeure de l'architecture religieuse, construite du début des années 1960 par Noël Le Maresquier. Elle émet enfin le vœu que ce bâtiment puisse, sans attendre le résultat de cette démarche, bénéficier d'une protection au titre du PLU.	Chapelle du Christ-Médiateur construite en 1961 par l'architecte Noël Le Maresquier. Les vitraux en façade ont été réalisés par Max Ingrand.
129, Boulevard Malesherbes (17e arr.)	14 octobre 2008	La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, prenant en compte le nouveau projet relatif à l'hôtel particulier situé 129, Bd Malesherbes, qui propose une intervention plus respectueuse des éléments particuliers subsistant de cet ensemble, lève le vœu adopté le 16 juin 2006. Elle maintient toutefois la demande d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés de la Ville de Paris. Elle recommande qu'un soin particulier soit apporté à la réalisation de la surélévation.	Hôtel particulier caractéristique de l'historicisme du XIXe siècle. Construit en 1877 par l'architecte Paul-Louis Boeswillwald pour le peintre Edouard Detaille ce bâtiment qui présente en façade sur rue une expression très sobre comporte un escalier surmonté d'une tourelle en poivrière sur la façade arrière.
43, boulevard des Capucines et 24, rue des Capucines (2e arr.)	20 janvier 2009	La Délégation Permanente de la Commission du vieux Paris, réunie le 20 janvier 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur d'un projet plus respectueux de la composition d'origine de la façade et contre la disparition des allèges maçonnées et des garde-corps, prévue par le projet. La Délégation Permanente émet également un vœu en faveur de la protection de ce bâtiment au titre du PLU.	Ancien hôtel construit vers 1890 par J. et R. Vieux. Un escalier monumental à double révolution éclairé par une verrière occupe l'espace du grand hall. Lors de son rachat par la Lloyd's Bank au début du XXe siècle la façade de l'immeuble est remaniée par l'architecte Maurice Coulomb qui dote ses deux premiers niveaux d'une colonnade dorique en pierre grise et ses niveaux supérieurs d'un décor plus sobre que celui d'origine.
1-11, rue Gaston-Boissier (15e arr.)	1er octobre 2009	La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er octobre 2009 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis le vœu que le Laboratoire national d'essais, construit en 1940-62 par l'architecte André Granet, soit inscrit sur la liste supplémentaire des immeubles protégés au titre du PLU.	
214 Boulevard Raspail (14e arr.)	15 octobre 2009	La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a exprimé son étonnement face à la suppression de chambres d'étudiants, pourtant insuffisantes à Paris. La Délégation Permanente a demandé la conservation de l'escalier elliptique du bâtiment sur le boulevard. Elle propose la protection au titre du PLU de la Maison des Etudiantes, bâtiment « Art Déco » particulièrement soigné, réalisé par l'architecte Charles Wallon entre 1914 et 1924.	Maison des Etudiantes, bâtiment "Art Déco" particulièrement soigné, réalisé par l'architecte Charles Wallon entre 1914 et 1926 sur une commande reçue juste avant la première guerre mondiale. 5 étages carrés sur rez-de-chaussée, balcon au 4e niveau, un étage en retrait et comble brisé, 4 travées dont une en oriel surmontant le porche d'accès.
5, rue Vésale (5e arr.)	27 octobre 2009	La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 octobre 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration de la sous-station électrique Gobelins, construite en 1909 dans la monumentalité de Jules Friesé, constatant l'inadéquation entre le traitement de la façade prévu et les caractéristiques de l'existant, (un mur quasiment aveugle derrière le grand pan de verre de l'édifice) a recommandé que le projet actuel de création de logements d'hébergement d'urgence soit profondément remanié dans un sens plus respectueux des qualités architecturales de l'édifice. La Commission du Vieux Paris demande par ailleurs que soit étudiée l'instauration d'une protection par la Ville de Paris des 14 sous-stations subsistantes qui ne sont aujourd'hui protégées ni au titre des Monuments historiques, ni au titre du PLU.	
222, rue de la Croix-Nivert et 40 rue Desnouettes (15e arr.)	26 novembre 2009	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 novembre 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu demandant la protection au titre du PLU des deux petits bâtiments d'alignement en brique, construits en 1910 à l'angle des rues Croix-Nivert et Desnouettes. Ces deux édifices formant porche à l'entrée d'un vaste terrain abritant des ateliers de maintenance de la RATP, permettent une échappée visuelle vers un cœur d'îlot, importante pour un quartier en proie à la densification.	
2-16, rue Sextius Michel et 1-15, rue Émeriau (15e arr.)	27 janvier 2010	La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 janvier 2010 en Mairie du 3e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition de l'ensemble construit au début des années vingt par l'architecte Camille Marion pour les besoins de l'Artillerie navale. Considérant les qualités architecturales des façades de cet ensemble administratif, en brique et béton, le soin apporté au traitement des angles et la pertinence de son insertion urbaine, la Commission a émis le vœu que cet ensemble très cohérent soit protégé au titre du PLU.	Ensemble construit au début des années vingt par l'architecte Camille Marion pour les besoins de l'Artillerie navale. Les qualités architecturales des façades de cet ensemble administratif, en brique et béton, dénotent le soin particulier apporté au traitement des angles et la pertinence de son insertion urbaine. Sur un plan masse triangulaire dicté par la forme de l'îlot, l'architecte a disposé des bâtiments d'allure industriels présentant trois et quatre niveaux dont un rez-de-chaussée double et surélevé sur les rues Emeriau et Schulzenberger, tandis que le bâtiment de gardiennage et d'accueil de la rue Sextius Michel côté sud-est ne présente qu'un étage en élévation.

109 bis avenue Mozart (16e arr.)	24 juin 2010	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la situation de l'ancien garage automobile, aujourd'hui désaffecté, situé au 109 bis avenue Mozart, parcelle que le PLU destine à un programme de logements. Compte tenu de la grande qualité de cet édifice construit en 1930, et notamment de sa façade en pans de verre plissé, et dans la mesure où sa structure actuelle est compatible avec un projet de reconversion en logements, la Commission émet le vœu que le futur programme conserve la façade principale et respecte les structures du garage Mozart. Elle émet enfin le vœu que le bâtiment soit inscrit sur la liste supplémentaire des protections patrimoniales du PLU.	
	16 décembre 2010	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 décembre 2010 en Mairie du 3e arrondissement sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale du garage Mozart construit en 1930 par l'ingénieur Charles Dars et l'architecte Marc du Cluzeaud. La Commission a renouvelé le vœu adopté lors de sa séance du 24 juin 2010, qui soulignait la grande qualité de cet édifice et notamment de sa façade en pans de verre plissé, constatait la compatibilité de sa structure avec un projet de reconversion en logements, et demandait que le futur programme en conserve la façade principale et en respecte les structures. La Commission a réitéré enfin sa demande d'inscription de ce bâtiment sur la liste supplémentaire des protections patrimoniales du PLU.	
133-135, rue Pelleport et 13, rue des Pavillons (20e arr.)	8 juillet 2010	La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale de trois maisons situées au 133-135, rue Pelleport et au 13, rue des Pavillons, dans le 20e arrondissement. La Commission a émis le vœu que soit conservée la maison située au 133, rue Pelleport (signalée au PLU) à la fois au titre de sa qualité architecturale propre, représentative des anciens villages suburbains, au titre de la mémoire du quartier de Belleville et en raison de sa position particulière dans le tissu urbain, entre des opérations d'âge et d'échelle différentes, qui offrent à ce carrefour comme un résumé d'histoire urbaine. A ces titres, elle a aussi émis le vœu que cette maison soit protégée par le PLU lors de sa prochaine révision, et que la servitude de retrait d'alignement soit levée afin d'en assurer la pérennité.	
88, avenue Denfert-Rochereau (14e arr.)	19 novembre 2010	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de construction neuve dans le parc de la maison de retraite dite « Infirmerie Marie-Thérèse », fondée par Madame de Chateaubriand en 1819. Elle a renouvelé le vœu formulé le 2 mars 2006 pour le respect de l'intégrité du parc et de son caractère paysager exceptionnel, s'étonnant qu'un projet de construction aussi important puisse être envisagé dans un espace vert intégralement protégé. Elle rappelle que ce parc, auquel s'attache la mémoire de Chateaubriand, avait déjà fait l'objet d'une inscription au Casier de la Commission du Vieux Paris dès les années trente et inscrit au titre des jardins pittoresques de la région dans les années quarante. Elle s'est prononcée en faveur d'un projet de restauration des parties du jardin dégradées par des aménagements peu dignes d'un site de cette qualité. Elle a formé le vœu que soit protégée au titre du PLU la maison habitée par François-René de Chateaubriand, située sur la parcelle voisine, au 88, avenue Denfert-Rochereau, et aujourd'hui occupée par l'institution d'accueil des jeunes filles aveugles. Elle a enfin souhaité qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur la restauration et la mise en valeur de l'ancien parc de Chateaubriand, aujourd'hui divisé en trois parcelles, distinctes mais contiguës, à l'occasion de l'aménagement urbain à venir sur l'emprise de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.	
	14 décembre 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul. La Commission souligne l'importance de ce lieu de mémoire et rappelle son vœu du 19 novembre 2010 de voir la maison habitée par François-René de Chateaubriand être protégée au titre du PLU. Elle indique que si la modification ou la démolition de certains édifices tels que la chapelle datant de la fin du XIXe siècle peuvent être envisagées, elles ne doivent pas s'accompagner d'une trop forte densité de constructions neuves à proximité immédiate de la maison de Chateaubriand. Enfin, elle estime que le projet doit permettre à la maison de Chateaubriand de retrouver un rapport privilégié avec son jardin.	

20, rue La Boétie (08e arr.)	1er mars 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er mars 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration et de surélévation d'un ensemble haussmannien, construit en 1876 par l'architecte Henri Marchand et réaménagé, en 1920, par la Société Maritime et Commerciale du Pacifique en 1920. La Commission a demandé que soit réalisée une étude historique permettant notamment de documenter les œuvres et décors d'inspiration coloniale réalisés par cette compagnie dans l'entre-deux-guerres. Elle a demandé que les escaliers principaux, les halls d'honneur, les enfilades de salons des étages nobles, ainsi que les décors intérieurs - qu'ils soient originels ou rapportés dans le courant du XXe siècle (mosaïques, plafonds peints, vitraux, cheminées, tableaux d'inspiration coloniale, panneaux de laque, etc.) - , soient préservés dans les aménagements futurs. Compte tenu de la remarquable qualité de cet ensemble, de sa cohérence et de son très bon état de conservation, elle a demandé que soit envisagée sa protection au titre du PLU et des monuments historiques.	
181, rue Saint-Maur (10e arr.)	1er mars 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er mars 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un immeuble XIXe siècle situé au 179, rue Saint-Maur. Elle a demandé que l'immeuble qui sera construit en lieu et place de l'actuel bâtiment de trois étages sur rez-de-chaussée, ne s'élève pas jusqu'au maximum du gabarit autorisé, dont il résulterait la création d'un haut mur aveugle surplombant la maison voisine, simplement élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. La Commission du Vieux Paris a par ailleurs demandé la protection au titre du PLU de cette petite maison ancienne, vraisemblablement d'origine rurale, située au 181, rue Saint-Maur.	Petite maison ancienne, vraisemblablement de la fin du XVIIIe siècle, bien conservée et significative de l'ancienne occupation du quartier, d'origine rurale, présentant une façade de 5 travées, élevée d'un étage carré sur rez-de-chaussée. Combles à deux pans. Lucarnes, dont lucarne fenêtrée dans l'axe.
20 rue Titon (11e arr.)	1er mars 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er mars 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale des annexes de l'église réformée de Saint-Paul, construite en 1897 par l'architecte Augustin Rey. La Commission s'est prononcée contre la démolition de cette annexe, partie intégrante de la composition d'origine, et demandé la protection au titre du PLU de l'église avec son annexe, ainsi que les deux autres édifices cultuels construits par le même architecte la même année, rue Titon et boulevard Arago.	L'église réformée du Bon Secours (figurant à l'IMH) et l'ensemble de ses annexes, de style néo-roman, peu différencié du style d'un édifice de culte catholique, construits en 1897 par Augustin Rey. Façade de pierre très soignée, à la modénature finement dessinée, élégantes colonnettes engagées avec chapiteaux à décor floral, corniches d'oves soulignées de rinceaux et ébrasement des baies ornées de rinceaux pour l'église, voussures des baies des annexes ornées de décors géométriques en dent-de-scie, clocheton peu élevé porté par un arc trilobé, portail en saillie couvert de zinc. Cet ensemble très homogène et élaboré sert de modèle au temple Saint-Paul, construit simultanément en 1897 par l'architecte Augustin Rey.
90 boulevard Barbès (18e arr.)	1er mars 2011	<i>Idem</i>	Eglise réformée Saint-Paul, avec son annexe (salle paroissiale), de style néo-roman, version simplifiée du temple du 20 rue Titon du même architecte, mais démontrant à l'image de son modèle un haut degré de qualité, notamment dans le dessin et l'exécution d'une modénature particulièrement soignée. Construit en 1897 par l'architecte Augustin Rey.
18 boulevard Arago (13e arr.)	1er mars 2011	<i>Idem</i>	L'église réformée avec son annexe, très habilement intégrée à l'immeuble en briques et pierres, de six niveaux d'élévation, dans laquelle elle s'insère. De style néo-roman, cette construction est à rapprocher des temples du Bon Secours (20, rue Titon) et Saint-Paul (90, boulevard Barbès), toutes œuvres de l'architecte Augustin Rey, dans les dernières décennies du XIXe siècle. Le motif du portail est repris dans les étages pour former une vaste composition triangulaire signifiant l'élévation de l'esprit que doit procurer le culte au temple.
43-47, rue Saint-Roch et 28-32, rue de la Sourdière (01er arr.)	1er mars 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 1er mars 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble des années 1900, siège historique de la Société des cuisiniers de Paris. Compte tenu de la qualité du bâtiment, la Commission du Vieux Paris s'est prononcée contre le projet d'isolation par l'extérieur de la cour, qui entraînerait la perte des décors en mosaïque et modifierait sensiblement sa composition. Elle s'est également prononcée pour le remplacement à l'identique des menuiseries de façades et pour le maintien de l'ascenseur à son emplacement originel. La Commission a enfin demandé la protection au titre du PLU de ce remarquable immeuble de bureaux des années 1900.	Protection d'un important immeuble d'activités, construit sur les plans de Bruno Pélissier en 1917 pour Léopold Mourier, président de la société des cuisiniers de Paris, et grand philanthrope. Il s'agit d'un des rares témoignages de construction pendant la première guerre mondiale. 4 niveaux d'élévation. Façades en pierre, entrée marquée par une paire d'atlantes engagés pour la partie bureaux, en pans de fer et briques polychromes pour la partie activités. Siège historique de la Société des cuisiniers de Paris.
3-3 bis avenue Reille et 4-6 rue de l'Amiral Mouchez (14e arr.)	5 mai 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un hôtel particulier, situé aux abords du Parc Montsouris, construit pour lui-même par l'architecte Guillon en 1885. Compte tenu de la qualité du bâtiment et de l'excellent état de conservation des intérieurs, la Commission du Vieux Paris a demandé la conservation de cet édifice et sa protection patrimoniale au titre du PLU.	

25-29, rue Saint-Ferdinand (17e arr.)	5 mai 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la demande de protection d'un hôtel particulier du Second Empire, situé rue Saint-Ferdinand, bâti en 1863 par l'architecte Charles Blanc. Compte tenu de sa qualité, la Commission du Vieux Paris a proposé que soient protégés au titre du PLU l'hôtel particulier et ses communs qui forment, de part et d'autre d'une cour pavée, un ensemble cohérent.	
2-4, rue Vavin et 76, rue d'Assas (06e arr.)	5 mai 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d'une maison de la première moitié du XIXe siècle, située dans la cour d'un immeuble datant de la Monarchie de Juillet, connu pour avoir été la demeure de Jules Michelet. Considérant le nombre des démolitions de planchers et de murs de refend prévu, la Commission a demandé que le projet soit revu dans un sens plus respectueux des structures et de la toiture de l'édifice. Elle s'est également prononcée contre la création d'une véranda sur deux niveaux, dont l'ampleur et la saillie altèreraient la composition simple et stricte de la façade. Compte tenu de la qualité de l'immeuble sur rue, exemple remarquable et parfaitement conservé de l'architecture domestique de la Monarchie de Juillet, la Commission a proposé qu'il fasse l'objet d'une protection patrimoniale au titre du PLU, de même que son vis-à-vis de l'autre côté de la rue Vavin.	
11 avenue Marceau (16e arr.)	8 juillet 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a de nouveau examiné le projet de réaménagement des locaux de l'Institut Cervantès, installés dans un hôtel particulier de la fin du XIXe siècle bâti par l'architecte Paul Déchart. Constatant la modestie des évolutions par rapport au projet présenté à la Commission le 19 novembre 2010, elle a renouvelé le vœu adopté lors de cette séance, demandant que le projet soit revu pour le rendre compatible avec la conservation des éléments les plus remarquables de l'édifice : décors, menuiseries, distribution, etc... La Commission a renouvelé son opposition au projet de couverture et d'habillage de la cour par un solivage formant pergola. Le vœu demandait également que l'édifice puisse être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, et qu'il soit ajouté à la liste des bâtiments protégés au titre du Plan local d'urbanisme.	
65, rue de Dunkerque (09e arr.)	21 octobre 2011	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 octobre 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration de l'ensemble industriel 65, rue de Dunkerque, bâti en 1866 et agrandi en 1924. La Commission a formé le vœu que le projet soit revu de manière à proposer des aménagements plus respectueux des conceptions d'origine du bâtiment – deux plateaux libres organisés autour de cours couvertes sous verrières, avec coursives intérieures. Elle s'est également prononcée contre la forme et les matériaux de la surélévation proposée. Enfin, elle a demandé que cet ensemble soit protégé au titre du PLU, et que soit étudiée son inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.	
94-96, rue Lauriston (16e arr.)	6 mars 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mars 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de transformation d'un garage et d'un hôtel particulier. Constatant que le projet s'apparente à une opération de façadisme puisqu'il prévoit pour l'hôtel particulier la démolition de planchers, la disparition de décors aux différents étages et notamment à l'étage noble, et la création d'une seconde façade à l'arrière de celle existante; constatant également que le projet propose la transformation complète de la façade de l'ancien garage, la Commission du Vieux Paris a renouvelé son vœu de septembre 2008, qui demandait la conservation de l'hôtel particulier du XIXe siècle, édifié en 1899 par l'architecte Henri Couture, et signalait la qualité de la façade du garage mitoyen édifié en 1951.	
156-160, rue de Vaugirard (15e arr.)	13 avril 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 13 avril 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration du C.H.U. Necker, réalisé par Wogenscky. La Commission proteste unanimement contre le projet de restructuration de l'immeuble conçu par André Wogenscky, avec la collaboration de Marta Pan. Elle s'élève tout particulièrement contre le percement des murs pignons, qui vont à l'encontre des principes de cette architecture et contre les aménagements qui touchent à la dimension sculpturale du parvis. La Commission demande qu'une mesure de protection soit prise au bénéfice de cet immeuble représentatif des années 1960.	
	20 novembre 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un bâtiment du CHU Necker construit par André Wogenscky. La Commission renouvelle son vœu du 13 avril 2012, s'opposant au percement des deux murs pignon de l'immeuble construit par Wogenscky et demande à nouveau qu'une mesure de protection soit prise en faveur de cet immeuble caractéristique du mouvement moderne.	

9-13, rue du Docteur Lancereaux (8e arr.)	11 mai 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux réalisés par Urbain Cassan. La Commission a été impressionnée par la qualité architecturale de cet immeuble d'Urbain Cassan, architecte des années 1930 encore trop peu connu. Elle a souligné l'intérêt exceptionnel de l'escalier, qui dessert les six étages et les deux niveaux de sous-sol. C'est pourquoi elle demande, pour que cet espace soit préservé dans son intégrité, que les portes palières d'un des plus grands ferronniers d'art de l'époque, Raymond Subes, soient maintenues en place et obtiennent un régime dérogatoire aux normes de sécurité. La Commission ne s'est pas prononcée sur la possibilité de conserver la voûte en pavés de verre qui couvre la cour intérieure, mais elle a regretté que la verrière proposée soit peu conforme au style de l'immeuble et demande que son dessin soit réétudié. La Commission a émis des réserves sur l'installation des éléments mobiliers originaux à l'étage le mieux conservé dans son état d'origine, à savoir le 6e, et sur les luminaires originaux d'André Salomon, tous disparus. A cet égard, la Commission a souhaité pouvoir visiter les lieux pour juger de la pertinence des choix d'aménagement. Enfin, la Commission a exprimé le souhait que cet immeuble fasse l'objet d'une protection au titre du PLU et que soit demandée son inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.	Ensemble de six étages sur deux niveaux de sous-sol, d'une grande qualité architecturale, construit en 1931 par l'architecte Urbain Cassan et Louis-Victor Plousey. Les façades en pierre de plaquage et béton sont traitées avec sobriété, et portent la trace d'influences provenant de l'architecture des frères Perret, notamment dans l'utilisation des textures des matériaux de revêtement. Les huisseries de fer sont dessinées avec grande finesse. L'entrée est surmontée d'un curieux cul-de-lampe.
75, rue des Plantes (14e arr.)	12 juillet 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation contemporaine d'un immeuble brique et pierre de 1905. La Commission a souligné la qualité de ce bâtiment, ainsi que l'équilibre de ses proportions, amenant à considérer que l'architecture de cet immeuble est aboutie et n'a plus vocation à évoluer. Elle a donc refusé le projet de surélévation proposé. Compte tenu de sa qualité, la Commission a par ailleurs demandé que le bâtiment puisse faire l'objet d'une protection au titre du PLU.	
169, rue La Fayette et 2 rue de l'Aqueduc (9e arr.)	12 juillet 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'une petite maison du service municipal des eaux. Compte tenu de l'intérêt urbain du pignon créé par la rupture d'échelle avec le bâtiment contre lequel s'adosse cette maison, compte tenu du témoignage qu'elle représente dans l'histoire de l'arrivée de l'eau à Paris, la Commission a demandé sa conservation. Elle suggère qu'une étude historique soit réalisée pour mieux connaître son rôle et sa fonction passés, en vue d'une éventuelle protection au titre du PLU.	
37 quai de la Tournelle (5e arr.)	12 juillet 2012	La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet d'ascenseur dans un escalier à balustres du XVIIe siècle, dans un ancien hôtel particulier protégé au titre du PLU. Constatant que cette nouvelle proposition reste dans son principe identique à la précédente, la Commission a renouvelé son vœu du 16 décembre 2010, dans lequel elle demandait, compte tenu de l'exceptionnelle qualité de cet escalier à rampe de menuiserie à balustres carrés, sa conservation intégrale ainsi que sa protection au titre des Monuments historiques. Elle a souligné que le vide central participe totalement à la qualité et à la beauté de l'ouvrage. Enfin, la Commission a exprimé le souhait que cet immeuble fasse l'objet d'une protection au titre du PLU et que soit demandée son inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.	Hôtel du Président Rolland construit au XVIIème siècle cette maison a été louée dans les années 1770-1776 par le président du Parlement de Paris Barthélemy-Gabriel Rolland d'Erceville. L'immeuble a été complètement transformé en 1884 par l'architecte Garot. La façade d'origine ne comptait que deux étages carrés. A droite dans le passage subsiste cependant le grand escalier en bois à quatre noyaux et balustres carrés datant du XVIIème siècle.
3-9, rue Duroc, 2-2bis, rue Maurice de La Sizeranne et 17, rue du Général Bertrand (7e arr.)	19 février 2013	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de surélévation de la « Maisons des Aveugles », à l'angle des rues Duroc et du Général Bertrand. La Commission souligne que cet immeuble est un des premiers exemples de bâtiment à toiture terrasse à Paris et qu'il reste peu de témoignages bâtis de l'œuvre de son architecte, Paul-Marie-Amédée Farochon, ancien élève d'Anatole de Baudot. Elle fait remarquer qu'aux qualités patrimoniales de cette architecture s'ajoute celle, urbaine, de son positionnement à l'angle des rues Duroc et du Général Bertrand. En conséquence, la Commission s'oppose à la surélévation envisagée. Elle demande également la protection de cet immeuble au titre du PLU.	
48, rue de Paradis (10e arr.)	22 mars 2013	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un immeuble du Premier Empire. La Commission relève l'exceptionnelle qualité de cet immeuble du Premier Empire et de ses parties communes. Elle demande qu'il soit protégé au titre du plan local d'urbanisme. Elle s'oppose au projet d'installation d'ascenseur qui viendrait occuper le vide et une partie de l'embranchement de l'escalier principal.	
27-29, villa Dupont (16e arr.)	18 octobre 2013	La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d'un pavillon du XIXème siècle. La Commission, estimant à l'unanimité que ce pavillon constitue un exemple de l'éclectisme architectural de la fin du XIXème siècle, a jugé le projet de restructuration inacceptable. Elle demande la conservation des façades existantes, juxtaposant néoclassicisme et néogothique, et souhaite que ce pavillon bénéficie d'une protection patrimoniale, au titre du PLU.	

Demandes de protection au PLU (depuis mars 2014)

Adresses	Dates des séances	Vœux	PVP / Motivation
19-25 rue Laffitte (9e arr.)	19 novembre 2015	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension à l'alignement de l'ancien siège de la banque Rothschild. La commission est unanime pour souligner le caractère unique et l'importance de cet ensemble issu du mouvement moderne international d'après-guerre, dû aux architectes Pierre Dufau et Max Abramowitz. Elle considère, de manière tout aussi consensuelle, que le projet actuellement envisagé dénature les fondements d'une architecture qui, bien que pensée en rupture avec le tissu urbain traditionnel, y a aujourd'hui toute sa place. Elle précise les dispositions du projet altérant cet héritage, citant notamment la construction de nouveaux bâtiments sur la totalité du linéaire de la rue, l'abandon du principe de l'entrée sous le sol du premier niveau formant socle en retrait, ou encore le percement et la disparition derrière les nouveaux bâtiments du grand pignon aveugle pourtant visible depuis le fond de la rue Rossini. Inquiète pour l'avenir de ce témoignage unique, elle demande que cette œuvre puisse bénéficier d'une protection patrimoniale au titre du plan local d'urbanisme.</p>	
1 rue de Saint-Petersbourg (8e arr.)	19 février 2016	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation et de démolition partielle d'une ancienne halle de messagerie. La Commission rappelle l'importance de ce bâtiment lié au développement du réseau ferroviaire de la gare Saint-Lazare au XIXème siècle et souligne les grandes qualités spatiales et structurelles de son architecture. Elle indique également que l'intervention due, dans les années 1930, à l'architecte Georges Wybo, qui transforma les premières travées de la halle en palais des expositions « Citroën », constitue un moment important de l'histoire de l'automobile à Paris et un bel exemple de remploi et d'intégration urbaine réussis. La Commission se prononce pour ces raisons contre la démolition envisagée qui verrait la disparition de la halle « Wybo » au profit de la construction d'un immeuble de 6 étages et la mise à nu partielle de la charpente métallique de la halle d'origine. Elle demande également que l'ensemble bénéficie d'une protection au titre du P.L.U.</p>	